

## Conseil Municipal Ordinaire

### Vendredi 12 mars 2021 à 19h30

L'an deux mille vingt et un, le, à dix-neuf heures et trente minute,  
Vu le code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Ludovic MOURGUES, le maire.

Étaient présents : M CARON Olivier, M DEJEAN Christian, M DEJEAN Clément, Mme HERBSTER Annelise, Mme MARTIN Jacqueline, M MOURGUES Grégory, M MOURGUES Ludovic, M RIERA Bruno, Mme ROUX Estelle et Mme SALATHE Louise.

Absente excusée : Mme MOREL Lydie.

Secrétaire de séance : Le secrétaire de séance désigné ce jour est Mme MARTIN Jacqueline,

*Le maire demande que les conseillers qui interviennent sur des sujets techniques donnent par écrit leurs interventions au secrétariat pour faciliter la rédaction du compte rendu.*

J'excuse Magali qui est malade.

#### Ordre du jour :

- 1°/ Délibération pour la création du poste d'adjoint administratif,
- 2°/ Convention SIG avec Alès Agglomération (renouvellement),
- 3°/ Pacte de gouvernance d'Alès Agglomération,
- 4°/Point sur l'adressage,
- 5°/Questions diverses.

#### Introduction

Elections régionales et départementales : Dimanches 13 et 20 juin 2021

Départ de Magali :

Magali part pour un poste à temps plein dans une autre commune. Ce changement se fait de façon amiable entre les parties (ou Sainte Croix est maître du temps, c'est-à-dire que l'autre commune nous laisse le temps de trouver une remplaçante, et même une mise à disposition de Magali plus tard si besoin était).

Je remercie Magali pour sa gentillesse, sa disponibilité et son implication pendant toutes ces années à Sainte Croix de Caderle.

Vu la crise sanitaire, nous ne pouvons pas organiser ce départ comme ça devrait se faire et c'est bien dommage !!!

Bonne continuation et au plaisir de te revoir chez nous

## 1°/ Délibération pour la création du poste d'adjoint administratif,

Suite au départ de notre secrétaire de mairie, nous devons créer un poste d'adjoint administratif pour pouvoir recruter sa remplaçante.

Le comité technique s'est réuni le 11 mars 2021 et a émis un avis favorable.

Ce poste d'adjoint administratif sera à 15h par semaine (identique au précédent).

Conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

Vu l'avis du comité technique du 11 mars 2021,

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal par délibération n° 24.2016 du 10 juin 2016,

Considérant la nécessité de créer un emploi de secrétaire au grade d'adjoint administratif territorial à raison de 15h/semaine et de supprimer un emploi de secrétaire au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à 15H/semaine en raison du changement de secrétaire suite au départ de la secrétaire actuelle,

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi de secrétaire au grade d'adjoint administratif territorial à raison de 15h/semaine et de supprimer un emploi de secrétaire au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à 15H/semaine en raison du changement de secrétaire suite au départ de la secrétaire actuelle,

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 22 mars 2021,

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Catégorie C

Grade : Adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Catégorie C

Grade : Adjoint administratif territorial

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents, d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12, article 6411.

## **2°/ Convention SIG avec Alès Agglomération (renouvellement),**

La Commune de Sainte-Croix-De-Caderle est adhérente au service commun SIG depuis 2017.

Une convention d'adhésion a été conclue entre les deux parties pour une durée ferme. Cette convention prenait effet au 1ER janvier 2017 pour expirer au 31 décembre 2020.

Considérant que l'année 2021 sera marquée par une migration complète des logiciels existants et des mises à jour importantes. Elles offriront de nouveaux outils et permettront de faire également évoluer le WebSIG. Le PCRS, dont la gestion est assurée par le service SIG, va se déployer sur le territoire du Pays des Cévennes,

Considérant que, par ailleurs, à partir du 1er janvier 2022 la dématérialisation des autorisations d'urbanisme sera effective et pourrait impacter l'organisation du service SIG,

La commune de Sainte-Croix-De-Caderle souhaite renouveler son adhésion au service commun SIG Alès Agglomération pour une année supplémentaire. L'avenant n°2 prendra effet au 1er janvier 2021 et expirera au 31 décembre 2021. Les autres dispositions de la convention et de ses avenants sont inchangées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer cette convention.

## **3°/ Pacte de gouvernance d'Alès Agglomération,**

Vous avez eu le document par email.

Ce pacte de gouvernance informe du fonctionnement des différentes strates de l'agglomération et le fonctionnement.

Un séminaire en début de mandat était programmé dans le but d'informer, de rapprocher et d'impliquer les élus de de l'intercommunalité (annulé pour cause COVID).

C'est une sorte de cahier de bonnes pratiques entre l'Agglo d'Alès et la commune. C'est surtout un moyen de replacer les élus communautaires et municipaux au cœur de l'intercommunalité dans sa gouvernance et son fonctionnement quotidien.

Des précisions sont demandées sur le sens des flèches du schéma en dernière page. Elles vont de l'organe délibérant vers les autres instances ou outils.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter le pacte de gouvernance.

#### **4°/Point sur l'adressage,**

Le maire accompagné de Bruno Riera ont été visiter les communes de Thoiras et Corbès (lundi 08 mars matin) qui viennent de finir l'adressage de leur commune.

Ces entrevues avaient pour but de quantifier le travail et voir si l'on peut le faire sans l'aide de Laposte.

Les communes ont expliqué comment s'est passé ce dossier chez eux (qui demande beaucoup de temps), nous ont fourni beaucoup de documents utiles (nous n'avons pas eu le temps de tout analyser).

2 coûts importants : audit et conseil = 1440€ et Réalisation du plan d'adressage 720€

Il faudra ajouter le coût des plaques de Voies et numéros.

La commune est bien placée pour faire l'audit de l'existant (39 voies et 74 points de foyer) et le plan d'adressage demande de la technicité (sur le logiciel Guichet Adresse)

La maire souhaite voir avec La Poste une aide à minima pour se former sur le logiciel Guichet Adresse et du conseil (numérotation linéaire ou numérique ou les 2,...).

Clément Dejean demande que l'on voit avec Pierre Valette pour le nom des voies et surtout de faire paraître une explication claire dans le bulletin afin d'informer la population de ce complément d'adresse. (Protocole de choix des noms, référencement des voies, etc...).

Le maire répond qu'il faudra bien communiquer sur l'utilité de réaliser l'adressage et Mr Valette pourra être consulté pour peaufiner certain nom de voies.

#### **5°/Questions diverses.**

Point dépôt d'ordure de la Gare :

Il est redevenu propre depuis « le dépôt sauvage » de fin 2020 (information du propriétaire)

Route Départementale 153 :

Vu que les travaux d'enfouissement sont finis sur notre commune, nous avons fait un courrier à l'UT Le Vigan (28-02-2021) pour demander la reprise du revêtement de la chaussée ainsi que le marquage de route étroite.

Nous attendons la réponse.

Abattoir d'Ales :

Lors du comité des maires du 9 février 2021, nous avons eu les informations suivantes : l'abattoir est municipal depuis 1986, un audit a été réalisé en 2019-2020. Le projet d'action 2021 pour maintenir cet établissement ; création d'un atelier de découpe et de transformation avec la gestion d'un partenariat public-privé (Ales Agglo et Pays Cévennes + engagement des privés). L'objectif étant de trouver l'équilibre pour maintenir cet abattoir ; un outil indispensable pour le territoire. S'il n'y a pas d'accord sur ce projet, fermeture au 31-12-2021

Futur travaux fibre :

Nous avons reçu une demande d'arrêté pour ces travaux sans plus de précision (sur toute la commune et pour 1 an) de la société JSC France (sous-traitant de SFR FTTH) Ce réseau sera notre future raison de communication (téléphone et internet). Donc c'est de notre intérêt qu'il soit réalisé dans les meilleures conditions et le plus sérieusement possible.

Notice d' Elagage : information pas très claire pour connaître qui a la charge de l'élagage, point à faire sur ce sujet

Devis modification Eau pluvial de l'atelier municipal :

A la demande de Mr Pesenti (plus d'eau s'écoule chez lui au Campel depuis la création de l'atelier et le chemin d'accès au cimetière).

Une étude a été faite pour dévier une partie de l'eau à partir de l'atelier vers le transformateur : un caniveau de récupération devant l'atelier + un caniveau d'évacuation en bas du mur en pierre sèche le long du chemin d'accès à l'atelier ; cela nécessite une partie en caniveau à grille (pour pouvoir circuler dessus, et de la maçonnerie en pied de mur pour consolider ses fondations).

Devis de BRUN David : 6 980€ Ht (maçonnerie et caniveau à grilles onéreux).

Christian Dejean demande si l'on ne pourrait pas faire de nouveaux devis car celui-ci lui semble onéreux et peut être demander si l'on ne pourrait pas avoir des aides pour ces travaux.

Le maire répond qu'il faut continuer de travailler pour trouver une solution moins chère.

Mr Dejean Christian rappelle que Mr Pesenti aurait pu obliger par voie réglementaire la maire à faire des travaux (car lors de la création de l'atelier, cela a dévié plus d'eau vers chez lui).

Le maire lui répond que déjà d'autres projets moins onéreux ont été refusé.

Le bien-être en herbes ; film avec Alain Renaux de 52 minutes : Alain souhaite le présenter dès sa sortie en DVD et que les conditions sanitaires le permettent à Sainte Croix de Caderle

Commission finance suivie d'un conseil municipal le vendredi 26 mars à 20h

Conseil municipal de vote du budget avant le 15 avril

Le maire fait le tour de table :

-Mme Herbster demande ou est-ce que l'on en est sur l'avenir de la commune.  
Le maire propose qu'une réunion sera faite d'ici l'été.

-Mr Christian Dejean se pose la même question au sujet de la commune nouvelle.

-Mr Clément Dejean pose la même question au sujet de la commune nouvelle. Il précise aussi qu'il faudra être vigilant au sujet de l'adressage pour éviter les problèmes futurs. Et bien diffuser auprès de la population.

-Mme Louise Salathé :

- 1) Claire Dutray correspondante au Parc National des Cévennes est en fin de contrat après 3 ans et elle est non renouvelé. Une baisse d'effectif au PNC occasionne des surcharges de travail, des pressions. Et des manifestations à Florac sur ce sujet. C'est inquiétant
- 2) Il m'a été signalé que la corde qui sert de garde-fou au niveau du pont de la Voie Royale est moisie et que cela peut être dangereux.  
Ludovic Mourgues répond que cela lui a aussi été signalé mais que le pont est sur la commune de Saint Jean du Gard. Le signalement sera effectué.
- 3) Dans le Morbihan, le préfet a abrogé l'obligation du port du masque dans les communes de moins de 1000 habitants (voir l'article sur France Info : « Morbihan : la fin du port du masque obligatoire dans les plus petites communes »).

Sur les routes de notre commune, des piétons se promènent et ils sont non masqués puisque se promenant seuls ou à deux. Le risque de contagion ou de contamination est nul. Par contre, il est plus que probable de se prendre une amende (une situation comme cela est arrivé plusieurs fois dans le Gard sur d'autres communes).  
Pourrait-on voir avec le préfet pour alléger ce port du masque sur les petites communes ?

Ludovic MOURGUES précise que le préfet avait demandé aux forces de l'ordre de faire preuve de mesure sur l'application de cet arrêté dans les communes rurales peu peuplées (info de l'AMR 30).

Mais que lors du 1<sup>er</sup> confinement, les crucicaderliens avait peur du covid-19 (et donc d'être contaminé lorsque des personnes extérieures sont passées sur la commune).  
Ludovic Mourgues ajoute qu'il n'a pas envie que l'on vienne à Ste Croix juste « parce que l'on n'y porte pas le masque »

Mr Caron demande si d'autres ont eu des soucis avec leur factures d'eau (au niveau des montants). A priori personne n'a eu ce genre de problème. C'est un cas isolé qui doit être vu avec Véolia directement.

Lors de la facturation, Véolia s'est rapproché de la mairie pour échanger sur les compteurs qui ont eu une surconsommation (pour information, avis et communication aux abonnés). Avec le confinement, certaines résidences ont été plus occupés en 2020 (donc plus de consommation).

-Mme Jacqueline Martin signale que la mairie a eu des soucis avec la messagerie qui avait « perdu » les ¾ des contacts. Tout est revenu à la normale désormais.

Séance levée à 21h19

M. MOURGUES Ludovic, Maire,	Mme MARTIN Jacqueline, 1 <sup>ère</sup> adjointe.	M CARON olivier, Conseiller	M DEJEAN Christian, Conseiller
M DEJEAN Clément, Conseiller.	Mme HERBSTER Annelise Conseiller	M MOURGUES Grégory Conseiller	Mme MOREL Lydie Conseiller
M RIERA Bruno Conseiller	Mme ROUX Estelle Conseiller	Mme SALATHE Louise, Conseiller	